

# RÉUNION

## du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 24 février 2022



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quinze février deux mil vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : quatorze

Nombre de conseillers présents : treize

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mr Christophe DESAULTY, Mme Pauline GRESSENT, Mr David SAVOYE, Mme Cécile LEFRANÇOIS, Mr Jean BALLUE, Mr Thierry BRAQUEHAIS, Mme Monique DELABARE, Mr Jacky MORAND, Mme Catherine TRANOUEZ, Mr Yves LETELLIER et Mr Bruno LAPIERRE.

Était absente : Mme Katia ANDRIEU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mr Bruno LAPIERRE a été élu secrétaire.

### • HOMMAGE A MR DIDIER PROD'HOMME

Monsieur le Maire a demandé une minute de silence en mémoire de Mr Didier PROD'HOMME, conseiller municipal.

### • APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

Le compte-rendu de la séance du mardi 30 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### • PRÉPARATION DU BUDGET

Mr le Maire présente le résultat de l'année 2021 et propose au conseil de délibérer sur les investissements à prévoir.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de prévoir les programmes d'investissements suivants :

- Rénovation école pour 13 677,72 euros TTC (remplacement de menuiseries, réfection de toiture et remplacement de mobilier).
- Eclairage public du terrain de football pour 15 937,01 euros TTC.
- Réfection de voirie : carrefour route des Houx / route des Sequoias + route de Pivard + route Raymond Subes

Deux autres projets sont évoqués :

- le PAVE : le conseil n'inscrira pas de budget cette année mais des travaux ont été ou seront réalisés par les agents communaux.
- les jeux extérieurs sur le jardin public ; Mr Braquehais est en train d'étudier un projet moins conséquent.

**• ÉCLAIRAGE PUBLIC : AVANT PROJET**

Mr le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2021-0-76566-M5047 et désigné « Stade de foot » dont le montant prévisionnel s'élève à 26 060,54 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 15 937,01 € TTC (11 593,59 € de travaux et 4 343,42 € de TVA).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ↳ d'adopter le projet ci-dessus ;
- ↳ d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 15 937,01 € TTC ;
- ↳ de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- ↳ d'autoriser Mr le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**• ÉCLAIRAGE PUBLIC : FINANCEMENT AUPRÈS DU SDE**

A l'unanimité, le conseil décide de solliciter auprès du SDE un prêt sur 5 ans pour les travaux d'éclairage public s'élevant à 11 593,59 € ainsi que pour le financement de la TVA d'un montant de 4 343,42 €.

**• DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT**

A l'unanimité, le conseil décide de solliciter l'État pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux de voirie estimés à 37 276,78 € hors taxes.

**• DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT**

A l'unanimité, le conseil décide de solliciter l'État pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'opération rénovation à l'école « Les Genêts » estimée à 11 620,80 € hors taxes.

**• DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT**

A l'unanimité, le conseil décide de solliciter le Département pour les travaux de voirie estimés à 37 276,78 € hors taxes.

**• DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

A l'unanimité, le conseil sollicite la Communauté de Communes Caux Austreberthe afin d'obtenir un fonds de concours pour la réfection de la voirie et la rénovation de l'école ; ces deux opérations étant estimées à 48 897,58 € hors taxes.

**• APPROBATION PAVE (PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS)**

Suite à la délibération de la Communauté de Communes Caux Austreberthe sur le Plan d'Accessibilité de la voirie et des espaces publics de Sainte-Austreberthe, le conseil adopte ce PAVE à l'unanimité.

## • TEMPS DE TRAVAIL 1607 HEURES

L'autorité Préfectorale a rappelé dans son courrier électronique du 24 janvier 2022 l'obligation pour les communes de délibérer concernant le temps de travail des agents.

Mr le Maire expose au conseil que l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics qui avaient maintenu un régime dérogatoire du temps de travail mis en place antérieurement à la publication de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative au temps de travail dans la fonction publique territoriale disposaient d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir, les règles relatives au temps de travail de leurs agents et ainsi garantir l'effectivité des 1607 heures.

A ce titre, Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Sainte-Austreberthe ne bénéficie pas de ce type de régime dérogatoire. Aucune réduction de la durée annuelle de travail n'a été instaurée pour tenir compte de sujétions liées à la nature de certaines missions et à la définition de certains cycles de travail qui en résultent.

## • INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### - FISCALISATION SYNDICAT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas fiscaliser pour 2022 la participation au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

La part hors GEMAPI est donc inscrite à l'article 65561 du BP 2022.

- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : Mr le Maire informe le conseil que le dépôt des DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) sera prochainement possible en ligne.

- RÉGIE DE RECETTES 2234 : à l'unanimité, le conseil décide de fixer le montant le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 4 500 euros.

### - RÉSIDENCE JACQUES PRÉVERT

L'association des propriétaires n'a pas été activée. Une relance est en cours. Le conseil rappelle qu'il intégrera la voirie et les réseaux au domaine public lors de la dissolution de l'association.

- Mr Jacky Morand évoque les chemins de randonnées.

- Mr Christophe informe que le panneau « route des Lilas » a disparu.

- Mr Thierry Braquehais a évoqué le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le ménage à l'école non satisfaisant.

- Une chasse aux œufs sera organisée pour les enfants le lundi 18 avril.

- JOURNAL : Mr le Maire précise qu'imprimer le journal en couleur coûterait sur une année 732€ au lieu de 73€ en noir et blanc.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 22 heures 05 minutes.